



L'EXPERIENCE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO EN MATIERE DE GOUVERNANCE ET DE PARTAGE DES REVENUS DANS LE SECTEUR FORESTIER



Georges Claver BOUDZANGA, Coordonnateur National REDD



Plan de l'exposé



**** Introduction**

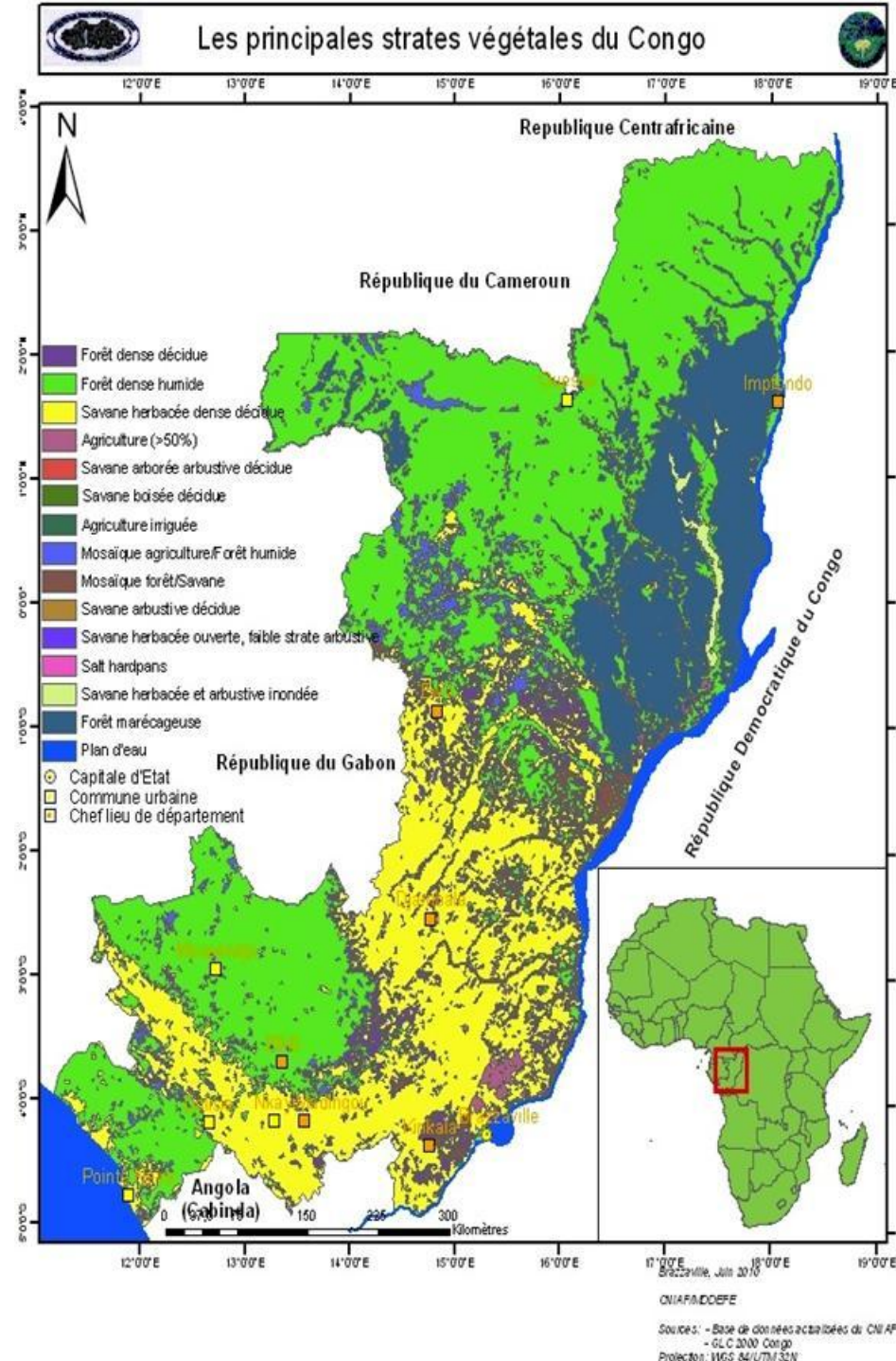
1°- Itinéraire suivi pour consolider la gouvernance forestière

2°- Mécanisme en cours de consolidation pour le partage des bénéfices

**** Conclusion**

** INTRODUCTION

- **Superficie du pays:**
342 000 Km²
- **Population:**
4 millions d'habitants
- **Superficie forestière:**
22,5 millions hectares



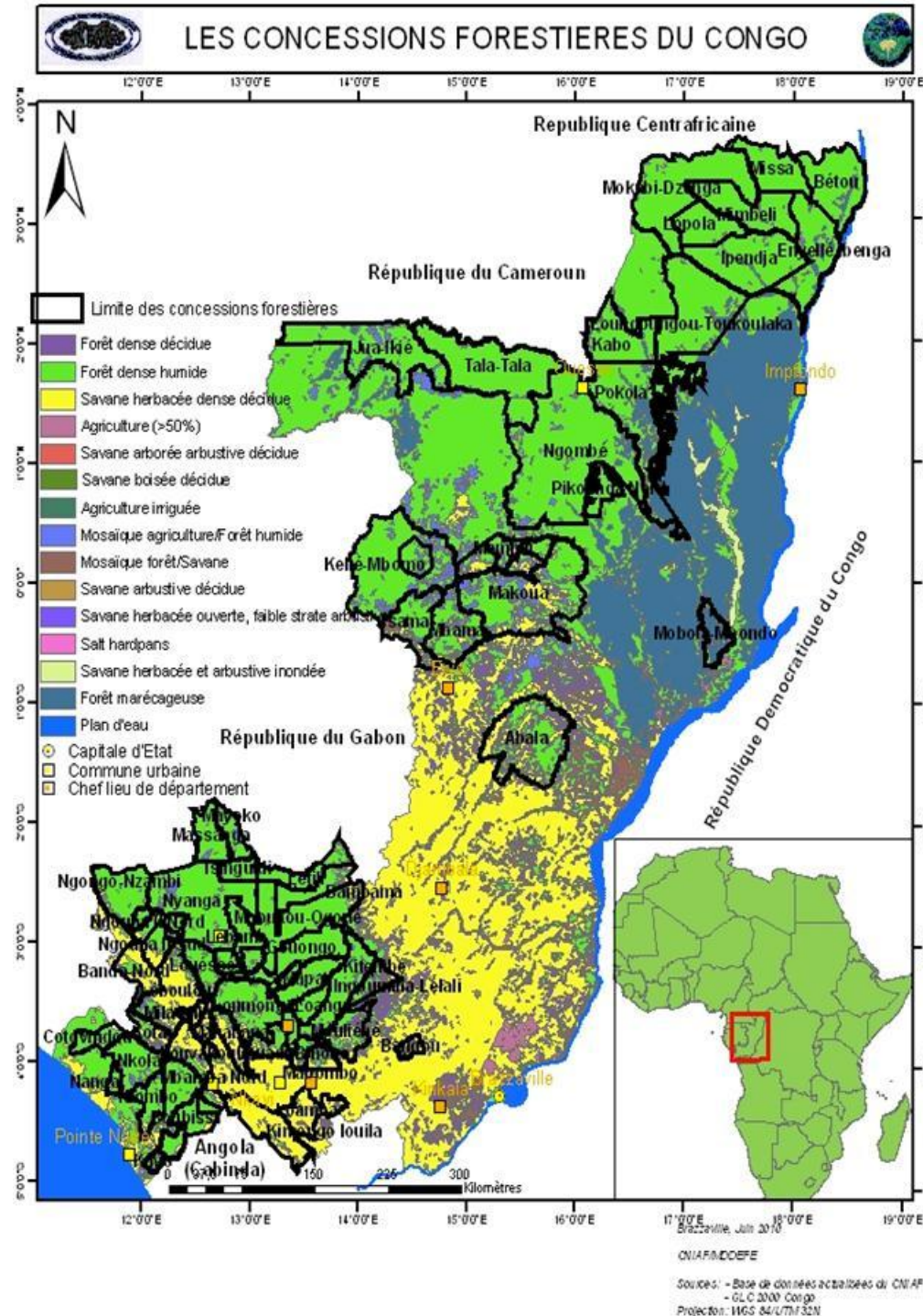
1°- Itinéraire suivi pour consolider la gouvernance forestière

Après son indépendance en **1960**, la République du Congo a mis à contribution l'expertise nationale pour préparer mettre en place le cadre d'application de sa gouvernance forestière.

Le **premier code forestier** « made in Congo » a été promulgué en **1974**. Ce code forestier qui a été amélioré en **1982** puis en **2000** comprend la loi et ses textes d'application.

Les modifications ou les améliorations du code forestier ont tenu compte :

- de l'évolution du contexte national et international;
- et des directives nationales et internationales en matière de conservation et de gestion durable des écosystèmes forestiers



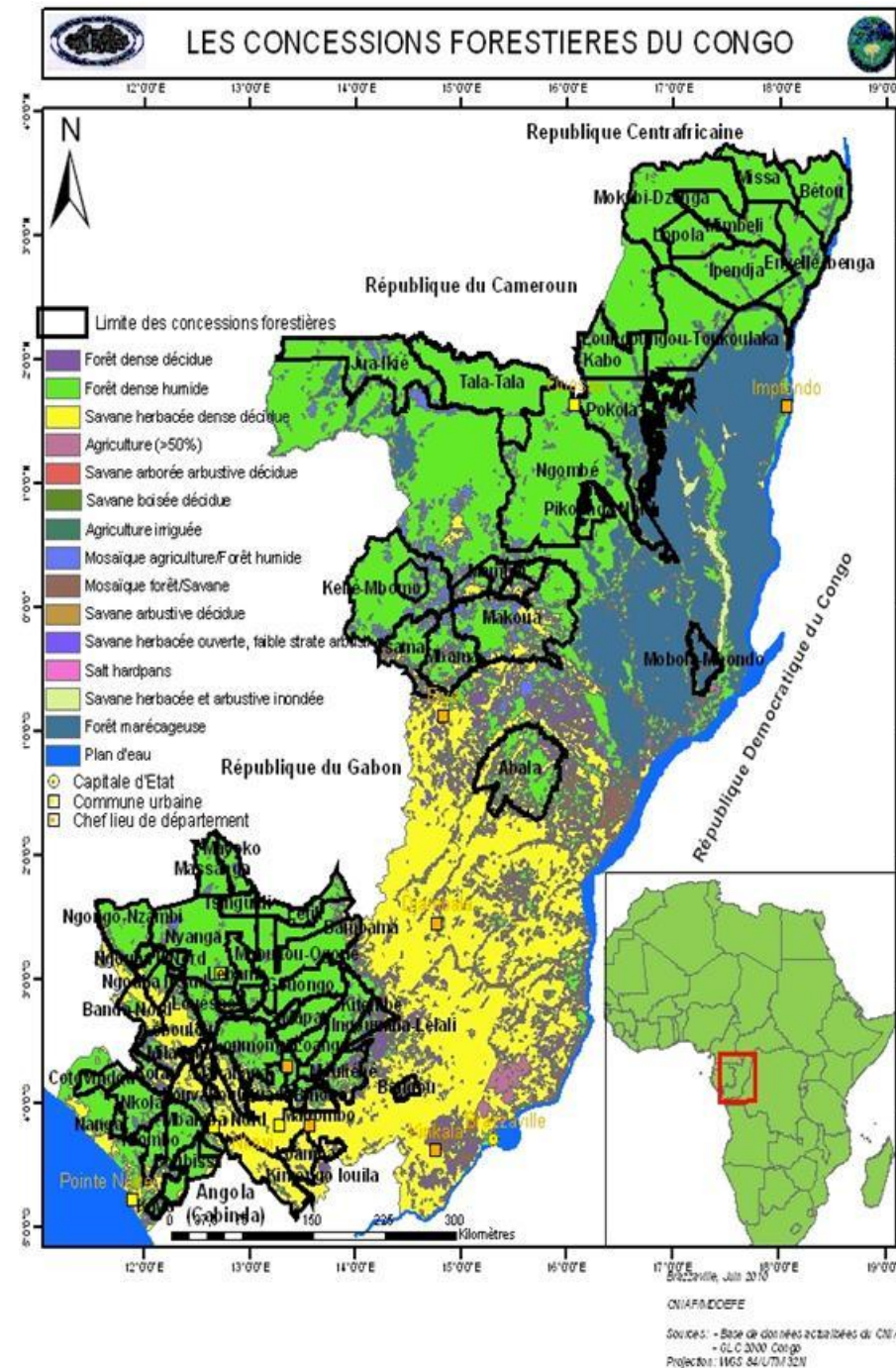
2^{ème} Acquis de la gouvernance :

L'aménagement forestier durable des concessions forestières et des aires protégées.

7.141.307 hectares soit **55%** du domaine forestier permanent sont sous aménagement.

2.500.000 hectares soit **50%** des concessions forestières aménagées sont certifiés FSC.

L'ambition est d'aménager durablement tout le domaine forestier permanent d'ici à 2015.



3^{ème} Acquis de la gouvernance:

La lutte contre l'exploitation frauduleuse et le commerce illégal du bois.

La République du Congo a signé avec l'Union Européenne un accord de partenariat volontaire « **APV-FLEGT** » pour la mise en valeur des mécanismes de traçabilité et de vérification de la légalité des produits issus de ses forêts.

4^{ème} Acquis de la gouvernance:

La mise en place d'un Plan de Préparation à la REDD+.

La République du Congo pratique depuis **1974** le **développement durable** dans le secteur forestière, à travers la pratique de la **gestion durable** des concessions forestières et des aires protégées.

Les **pratiques de la gestion forestière durable** permettent de souligner le lien naturel entre **FLEGT** et **REDD+**.

Depuis la promulgation du code forestier en 1974, **les arbres de très gros diamètres et de mauvaise qualité** sont exclus des coupes annuelles.



5^{ème} Acquis de la gouvernance :

l'Appropriation nationale du Système d'Information Géographique et de la **télédétection** pour le suivi de la couverture forestière à travers les images aériennes.

ID 252 Path/Row 177064 LATITUDE 22 LONGITUDE -5 UTM_ZONE 34 EAST 389138.835 NORTH -552713.64
COUNTRY Congo, Dem Republic of ZONE Forest Forest change: Deforestation ++ Priority Change/good imag. -

17/09/1986 Good quality



☒ Forest ☐ Plantation ☐ Cities
☐ Logging ☐ Savannah
☒ Shifting ☐ Water

16/05/2002 Good quality

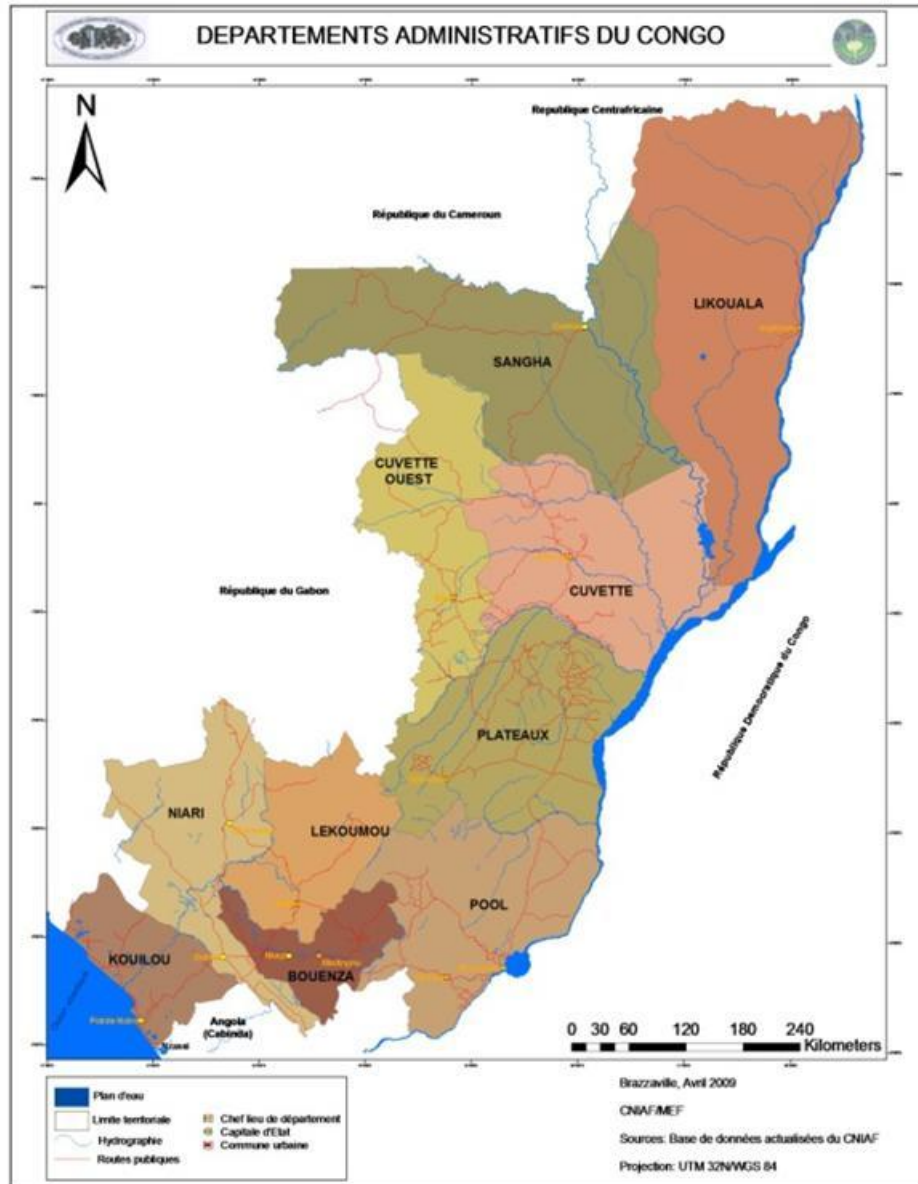


☒ Forest ☐ Plantation ☐ Cities
☐ Logging ☐ Savannah
☒ Shifting ☐ Water

6^{ème} Acquis de la gouvernance:

La **présence** des structures de l'administration forestière dans tous les Départements du pays.

Il reste à régler la question des effectifs et de l'équipement du personnel pour améliorer le suivi et la surveillance dans les aires protégées et certaines concessions forestières.



2°- Mécanisme en cours de consolidation pour le partage des bénéfices

Le **mécanisme de partage de revenus** dans le secteur forestier s'est consolidé avec l'institution des **Cahiers de charge** pour soutenir le développement local.

L'objectif est d'améliorer le **progrès social** qui est un des trois piliers du **Développement Durable**.

Le résultat de cette initiative est bien apprécié sur le terrain. Les populations des villages situés dans et autour des concessions forestières le témoignent. Cas de Pokola qui est passé d'un petit campement de pêcheurs à une commune moderne.

Avec les **plans d'aménagement forestier**, le mécanisme de partage de revenus a été amélioré par l'institution d'un **Fond de Développement Communautaire** géré par les populations locales et autochtones, pour soutenir le développement local. Ce fond additionnel vient compléter l'effort des cahiers de charge dans l'amélioration du **progrès social**.

CONCLUSION

Nous venons de vous présenter quelques indicateurs de performance qui soulignent que la gouvernance forestière et le partage des revenus sont une réalité en République du Congo.

Il y'a bien évidemment beaucoup de choses à parfaire. C'est à cela que nous interpelons la Communauté internationale à apporter les financements nécessaires pour couvrir les GAP et consolider les initiatives évoquées.

REDD+ est un des précieux outil de Développement Durable. REDD+ est susceptible de consolider la **gouvernance** dans l'ensemble des secteurs qui exercent dans les zones forestières.

Le temps passe très vite. Parlons peu et mobilisons au maximum les moyens financiers pour accompagner les Etat engagés aux bonnes pratiques de gestion durable des forêts.



*Merci
Pour
Votre aimable attention*

